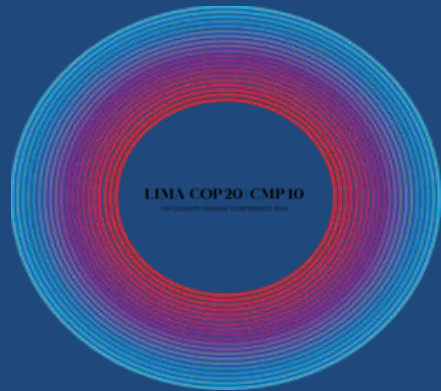


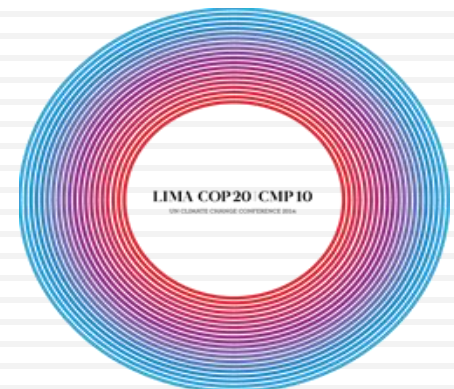
Atelier préparatoire
Enjeux et perspectives de la CdP20
30 novembre 2014
Business Tower Hotel, Lima, Pérou



**ATELIER PRÉPARATOIRE DE LA
FRANCOPHONIE: ENJEUX ET
PERSPECTIVES POUR LA CDP-20**

Par Tosi MPANU MPANU
Lima, le 30 novembre 2014

Le soutien financier, technologique et de renforcement des capacités, dans le cadre de l'accord de 2015



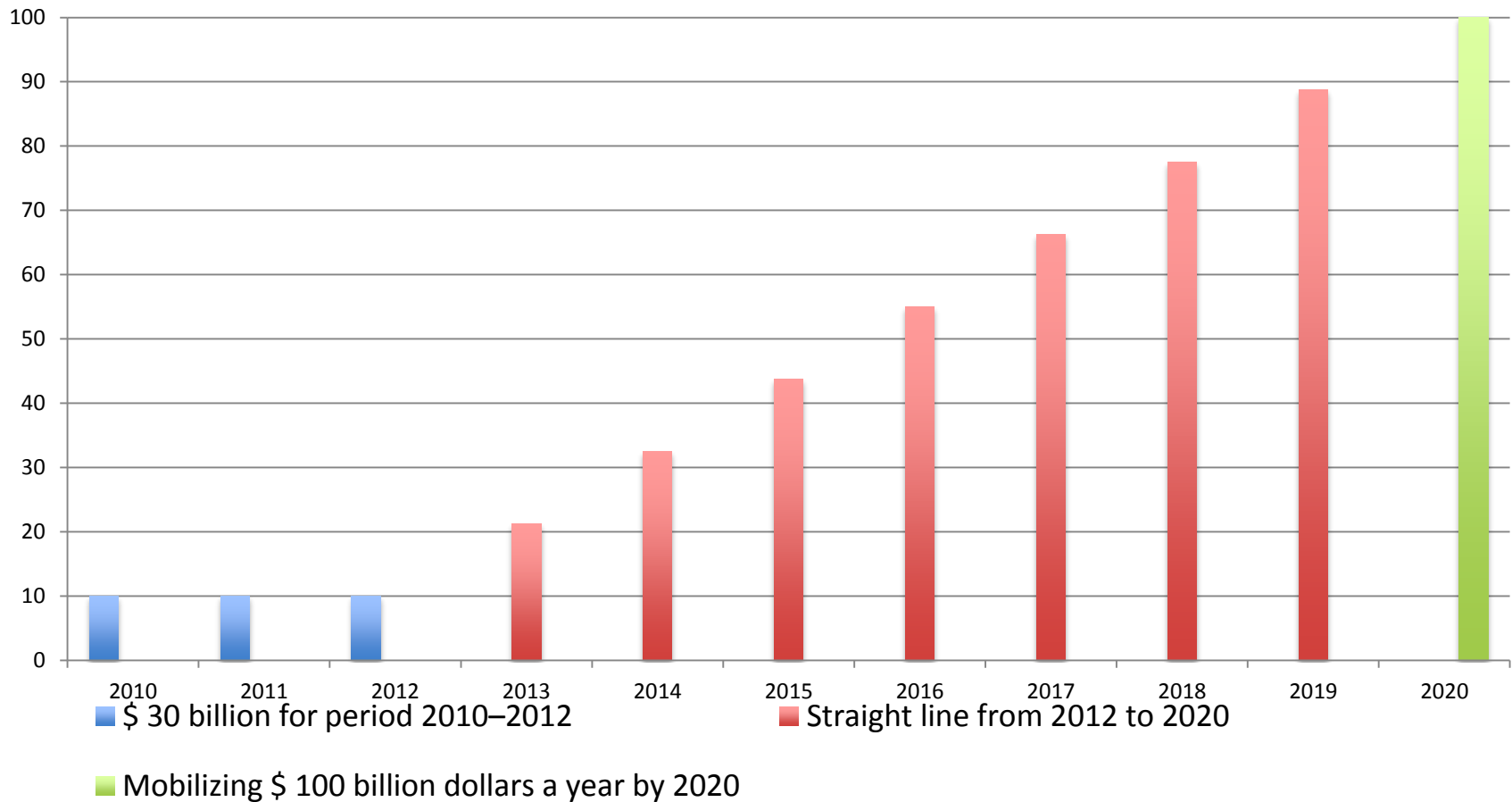
Enjeux du Financement à long-terme

- Re-focalisation sur le FLT
 - Réévaluer les progrès dans la réalisation de l'engagement de mobiliser conjointement, dans un contexte de transparence significative et d'atténuation, un objectif de 100 milliards de dollars annuellement des pays développés vers les pays en développement sur la base des rapports d'évaluation des besoins des pays en développement à la fois pour l'atténuation et pour l'adaptation
- Soutien pour l'identification des coûts et des besoins
 - Les méthodologies doivent être affinées et améliorées afin d'atteindre une plus grande précision dans l'évaluation et des coûts des besoins d'atténuation et d'adaptation. Il est également nécessaire d'améliorer la capacité des pays en développement à mener leurs propres évaluations, conformément à leurs priorités de développement

Enjeux du FLT

- **Transparence du soutien**
 - ▣ Evaluer l'efficacité de la finance climatique internationale nécessite une approche fiable et objectif soutenue par des lignes directrices et des critères clairs et transparents sur la façon d'évaluer l'échelle et la portée du financement climatique
 - ▣ Il est également important de tirer des enseignements et de reproduire les pratiques innovantes
- **Environnements habilitants**
 - ▣ Nécessité de dégager un consensus sur un programme consistant de renforcement des capacités au niveau national en ce qui concerne les capacités nationales pour le financement climatique, en particulier en ce qui concerne l'accès direct et l'appropriation nationale
- **Echelle des ressources en adaptation et focalisation sur le financement de l'adaptation**

Progrès vers les 100 milliards USD



Mobilisation des ressources

- La mobilisation des ressources initiale devrait atteindre l'objectif de 10 milliards de dollars d'ici la fin de la CdP-20
 - Ces ressources sont à programmer dans l'intervalle 2015-2018
 - Le Fonds est en mesure de mobiliser des ressources sur un base permanente: opportunité d'augmenter les engagements
 - Première période de reconstitution formelle 2018-2022
 - Les orientations de la CdP au Fonds devrait porter sur:
 - Soutien aux AND/PF au-delà de la phase de préparation
 - Priorités/portefeuilles stratégiques d'investissements du Conseil du Fonds
 - Soutien à la préparation des projets: processus d'approbation
 - Critères d'éligibilité des projets et nature du soutien
 - Équilibre au niveau de l'accréditation: mettre l'accent sur les institutions des pays en développement
- Rôle des organes techniques de la Convention

Comité Permanent du Financement

- Objectif: assister la CdP sur la gestion du mécanisme financier de la Convention, notamment pour améliorer la cohérence, la mobilisation et la coordination du financement
- 5 fonctions du CPF :
 - organiser un forum pour la communication et l'échange permanent d'informations entre les organes et les entités chargés du financement climat
 - entretenir des liens avec l'OSMOE et les organes thématiques de la Convention
 - établir à l'intention de la CdP un projet de directives destiné aux entités fonctionnelles du mécanisme financier de la Convention
 - formuler des recommandations sur la manière d'accroître la cohérence, l'efficacité et l'utilité des entités fonctionnelles du mécanisme financier
 - procéder à une évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat
- Session essentiellement procédurale à Lima:
 - Rapport d'évaluation biennale: la CdP devrait prendre note du rapport d'évaluation biennale du CdP et demander aux organismes sous la Convention d'examiner les recommandations dans leurs programmes de travail pertinents
 - Conformément à la décision 2/CP.17 (annexe, point 10), la CdP procédera à un examen des fonctions du CPF en 2015

Fonds d'Adaptation

- Le Groupe Africain reste préoccupé par la durabilité, l'adéquation et la prévisibilité du financement du Fonds d'adaptation, mais surtout par le besoin de diversifier les revenus au-delà du prélèvement de 2% sur le MDP
- Document de position intitulé « Assurer le progrès dans le financement de l'Adaptation », préparé par le Groupe Africain (Juin 2013) et distribué au G77 + Chine et ses partenaires
 - ▣ Intérêt: utilisation du document pour servir de base à une position commune du G77 + Chine
- Soumission sur la seconde revue
 - ▣ Le besoin de financement global de l'adaptation:
 - ▣ Des propositions spécifiques pour accroître les ressources du Fonds d'Adaptation:
 - ▣ La capacité de ciblage et des capacités institutionnelles
 - ▣ Les options institutionnelles pour l'adaptation (futur du Fonds)

Financement de l'Adaptation

- Ressources financières à fournir en fonction d'objectifs quantifiés qui soient en ligne avec l'objectif de 2/1,5°C et avec les estimations de la Banque mondiale et d'autres études
- Il devrait être prévisible (ce qui signifie des sources claires et un partage du coût entre les pays de l'annexe II à mettre en œuvre)
- Il devrait être durable (ce qui signifie des engagements d'au moins 5 années de la part des pays de l'annexe II ayant une échelle et un calendrier clairs)
- Il devrait être suffisant et assurer une appropriation nationale (ce qui signifie qu'il devrait être basé sur les besoins identifiés par les pays en développement en fonction de leurs priorités)
- Il devrait être nouveau et additionnel (ce qui signifie qu'il est différent de l'engagement actuel d'APD de 0,7% du PIB des pays développés)
- Il devrait être équilibré (ce qui signifie que l'adaptation reçoive au moins 50% des ressources)
- Il devrait être fondée sur des critères de répartition claire (ce qui signifie que chaque continent reçoive sa part conformément aux défis auxquels il est confronté; ainsi, une allocation équitable à l'Afrique devrait être assurée conformément à ses besoins d'adaptation et son potentiel d'atténuation)

Le Financement au sein de l'ADP

- Nécessité d'engagements clairs à soutenir toutes les CPDN des pays en développement (à inclure impérativement dans toute décision à Lima)
- Capitaliser sur les engagements contenus dans l'article 4 de la Convention et faire pleinement usage du mécanisme financier (article 11), des entités opérationnelles et des comités techniques
- Identifier les procédures pour la coordination, la surveillance et la transparence des finances
- Travailler sur l'échelle des financements et les voies d'intensification au-delà des 100 milliards USD
- Un système visant à assurer la prévisibilité et la délivrance du financement climatique
- Accord sur une gamme de politiques globales et/ou règlements régissant la génération des sources de financement climatique
- Une architecture qui repose sur le principe de l'appropriation nationale et qui y est sensible

Enjeux du soutien technologique

- Quelles améliorations sont nécessaires au Mécanisme technologique?
- Quelles synergies peuvent être explorées entre le CET et d'autres institutions et quels pourraient être les bénéfices de ces collaborations, notamment en ce qui a trait à la question épineuse des droits de propriété intellectuelle?
- Dans quelle mesure est-ce que le FEM pourrait soutenir le CRTC dans la réalisation de son mandat et ses objectifs?
- Quelles améliorations pourraient être apportées au Programme stratégique de Poznan?

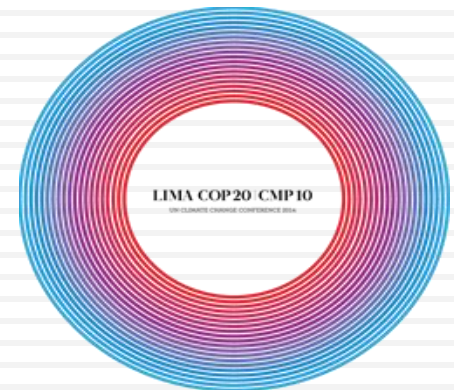
Enjeux du renforcement des capacités

- Comment améliorer les activités de renforcement des capacités entreprises à l'échelle nationale dans les pays en développement ou dans les pays en transition vers une économie de marché?
- Comment les enseignements tirés des bonnes pratiques locales ou régionales en matière de renforcement de capacité peuvent-ils enrichir l'accord de Paris?
- Quels mécanismes institutionnels doivent être mis en place pour soutenir la mise en œuvre des actions de renforcement des capacités?



Quelques questions?

Aperçu des questions relatives aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto



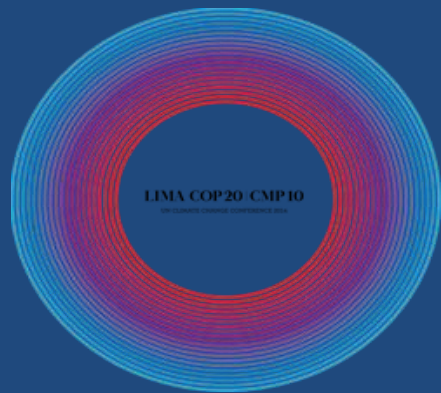
Sommaire

- Incidences de l'application des décisions 2/CMP.7 à 4/CMP.7 et 1/CMP.8 sur les décisions antérieures relatives aux questions méthodologiques ayant trait au Protocole de Kyoto (articles 5, 7 et 8)
- Clarification de l'amendement de Doha
- Activités liées à l'UTCATF au titre des paragraphes 3 et 4 de l'article 3 du Protocole de Kyoto et MDP
- La prise en compte du reboisement des terres forestières dont le sol est épuisé en tant qu'activités de projet de boisement et de reboisement au titre du MDP



Quelques questions?

Atelier préparatoire
Enjeux et perspectives de la CdP20
30 novembre 2014
Business Tower Hotel, Lima, Pérou



**ATELIER PREPARATOIRE DE LA
FRANCOPHONIE: ENJEUX ET
PERSPECTIVES POUR LA CDP-20**

Par Tosi MPANU MPANU
Lima, le 30 novembre 2014